



MAITRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ESMS

Objectifs

- Connaître et savoir traiter les particularités (ainsi que les évolutions) liées à la comptabilité des associations
- Comprendre les spécificités liées au secteur social et médico-social associatif

Programme

- Introduction : historique et obligations comptables, impact des 2 règlements de 2018 et 2019.
- Les dispositions comptables particulières relatives aux associations et les évolutions des 2 règlements, impact budgétaire de ces évolutions :
 - Fonds associatifs avec et sans droit de reprise, les fonds dédiés
 - Les ressources de la générosité du public : dons, donations et legs, contributions volontaires en nature
 - Les contributions financières, les concours publics
 - Les subventions (exploitation et investissement)
 - Le bilan et le compte de résultat
 - Les informations spécifiques de l'annexe
- Les opérations spécifiques aux établissements et services :
 - Notion de comptabilité distincte et lien avec le budget
 - La réserve de trésorerie : la couverture du besoin en fonds de roulement
 - Les Provisions réglementées
 - Les investissements : composants, amortissement, amortissement dérogatoire
 - Les plus ou moins-values de cessions d'éléments d'actif
 - Les comptes de liaison
 - Les dettes provisionnées pour congés à payer et les autres droits acquis par les
 - salariés
 - Le résultat et son affectation
 - Le bilan financier

Formation en présentiel

Durée :

2 jours 14 heures

Public et prérequis

Professionnels de la comptabilité (comptables, Directeurs, RAF, décideurs), gestionnaires désireux de connaître les particularités comptables et budgétaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif. Connaître les écritures de base de la comptabilité générale.

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :

Christine BLANLOEIL

Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard a.renard@uriopss-pdl.fr